

Feuille de route territoriale du CTS du Havre





Issus d'un **travail partenarial concerté** avec les acteurs de la démocratie en santé, les 12 axes prioritaires du Projet régional de santé 2023-2028, publié le 31 octobre 2023 après plusieurs mois de **travaux de co-construction et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes**, vont permettre de structurer notre action sur les territoires pour améliorer la santé des Normands en répondant aux multiples défis qui nous attendent.

En 2024, la mise en œuvre du Projet régional de santé 2023-2028 se traduit par **une déclinaison territoriale ayant pour objectif de mieux répondre aux besoins des territoires** en déclinant sur le terrain des projets concrets. Ainsi, **une feuille de route priorisant les actions** à mener pour l'année à venir a pu être établie à l'échelle des Conseils territoriaux de santé (CTS), instance locale de démocratie en santé.

Les propositions d'actions opérationnelles établies **en partenariat avec le Conseil territorial de santé du Havre** ont vocation à participer à l'amélioration de la santé des habitants en matière de prévention et de promotion de la santé, d'accès aux soins, d'implication des usagers dans les projets et à promouvoir l'attractivité des métiers de l'accompagnement et du soin.

Faire connaître l'offre de service existante et consolider les dispositifs en dynamisant leur maillage territorial, promouvoir les bonnes pratiques et les solutions innovantes, soutenir les professionnels de la santé et faciliter les partenariats de toutes natures en mutualisant les compétences et les moyens, constitueront **notre fil conducteur pour agir ensemble pour la santé sur le territoire du Havre**.

Le Conseil territorial de santé du Havre a ainsi identifié plus d'une **quarantaine d'actions** à mettre en œuvre dans le cadre de cette feuille de route territoriale pour la période 2023-2028, en écho aux priorités du Projet régional de santé Normandie.

A ce titre, quelques exemples d'objectifs et d'actions qui seront soutenus dès cette année :

- **Relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie**

En renforçant les évaluations à domicile, par la création de deux infirmiers de parcours en lien avec les équipes mobiles gériatriques à domicile, respectivement sur les territoires de Fécamp et de Lillebonne.

- **Mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités**

En créant une Unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger (UAPED) sur le ressort judiciaire du Havre.

- **Améliorer la santé mentale des Normands**

En accompagnant l'installation du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de Fécamp.

- **Renforcer l'évolution inclusive de la société**

En renforçant les évaluations à domicile, par la création de deux infirmiers de parcours en lien avec les équipes mobiles gériatriques à domicile, respectivement sur les territoires de Fécamp et de Lillebonne.

- **Agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles**

En coordonnant et en articulant l'ensemble des politiques 1000 premiers jours à l'échelle de la Communauté Urbaine du Havre.

Thomas DEROCHE
Directeur général ARS Normandie



Le Conseil Territorial de Santé du Havre, couvrant un territoire de 176 communes étendu de Fécamp à l'Est jusqu'à Port Jérôme au sud, constitue l'instance locale de démocratie en santé, cela doit être un lieu d'expression et de proposition d'actions dans le champ de la santé, dans son acception la plus large.

A l'issue des ateliers du Conseil national de la Refondation en santé initiés fin 2022 et de la révision du Projet régional de santé (PRS) en 2023, la dynamique de dialogue entre les professionnels des secteurs de la santé, du social et du médico-social, les collectivités locales, les élus et les usagers, a permis de déterminer ensemble et de copartager les enjeux actuels du territoire par des projets et des actions concrètes, qui sont aujourd'hui réunis dans la feuille de route du CTS pour l'année 2024.

Cette feuille de route s'articule autour de trois axes stratégiques, reflétant la détermination de chacun à promouvoir la santé, faciliter l'accès aux soins, et renforcer l'attractivité de notre territoire. Elle permet ainsi d'aborder des domaines allant des 1000 premiers jours de l'enfant, au bien vieillir, en passant par l'accès aux soins, et l'accompagnement global de la personne handicapée.

Nos travaux nécessitent également d'être orientés vers le renforcement de l'interconnaissance des acteurs et la facilitation de partenariats en mutualisant les compétences et les ressources. Cela inclut notamment la mise en lumière des offres de services existantes, la consolidation et le renforcement des initiatives, en veillant à la cohérence des réponses déployées, qui constitue le fil conducteur de nos actions visant à améliorer la santé de nos concitoyens ce que l'on souhaite tous.

Florence THIBAUDEAU-RAINOT
Présidente du CTS du Havre

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DÉPARTEMENTALE

En novembre 2022, l'ARS Normandie s'est engagée pleinement en partenariat avec les acteurs des territoires dans la mise en œuvre de la démarche du **Conseil national de la Refondation en santé** (CNR santé) en région, notamment dans le CTS du Havre. L'objectif était de donner la parole à toutes les parties prenantes – **élus, citoyens, professionnels de santé** – pour construire ensemble des réponses concrètes et adaptées à chaque territoire afin d'améliorer l'accès aux soins et aux accompagnements, la prévention et l'attractivité des métiers de la santé.

Cette démarche s'est traduite concrètement par la tenue de 18 ateliers territoriaux en Normandie en novembre 2022 dont **4 ateliers en Seine-Maritime à Dieppe, Gournay-en-Bray, au Havre et à Sotteville-lès-Rouen.**

Au final, plus de 80 heures de débat et d'échanges avec près de 1 250 participants pour construire ensemble des solutions concrètes pour améliorer la santé des Normands.

Après une restitution régionale ayant permis de partager les initiatives et dynamique portées par l'ensemble des territoires et acteurs, **l'animation et le suivi de la démarche a été confié dans chaque territoire au Conseil territorial de santé (CTS).** Véritable instance de démocratie sanitaire dans chaque territoire de santé, le CTS assure une représentation de l'ensemble des acteurs impliqués - élus, représentants des acteurs du sanitaire, du médico-social, des professionnels libéraux ou encore représentants d'usagers et d'associations de patients – permettant d'assurer un suivi global et transversal des projets élaborés dans cette dynamique du Conseil national de la Refondation (CNR) en santé, prémices de ces feuilles de route territoriale.

Un point étape de l'avancement des projets du CNR santé a été réalisé dans les territoires en juin 2023 pour venir rendre compte des réalisations sur l'ensemble de la région. Ce fut également le cas avec 3 nouveaux temps d'échange et de débat avec les acteurs locaux à Fécamp, Franqueville-Saint-Pierre et à Petit-Caux.

L'année 2023 s'est poursuivie par les travaux d'élaboration et de concertation du Projet régional de santé 2023-2028 avec l'ensemble des parties prenantes : élus, services de l'Etat, fédérations sanitaires et médico-sociales, professionnels de santé, acteurs de la prévention, Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et l'ensemble de ses sous-commissions, représentants des usagers et d'associations de patients... Après une première étape d'évaluation du précédent PRS, cette démarche d'élaboration et de concertation s'est faite en parfaite synergie avec la démarche du CNR santé dans les territoires. **C'est ainsi que nous avons fait le choix de placer au cœur de nos principes d'action cette adaptation aux spécificités des territoires, et plus précisément des intercommunalités, en concertation avec les acteurs locaux.**

Conformément aux engagements pris lors des concertations du Projet régional de santé, nous avons souhaité décliner les 12 axes prioritaires dans chaque territoire de santé en fonction des dynamiques et synergies présentes. C'est ainsi que dès la publication du Projet régional de santé à l'automne 2023, **les équipes de l'ARS Normandie se sont attelées à l'élaboration de cette feuille de route territoriale du CTS du Havre avec le Conseil territorial de santé l'ensemble des acteurs de santé impliqués dans le territoire et certains élus locaux.**

Il s'agit d'une **feuille de route territoriale unifiée et transversale des priorités de santé dans le territoire pour l'année 2024/2025, co-portée par l'ensemble des acteurs impliqués sur les politiques publiques de santé et placée sous l'égide du Conseil territorial de santé du Havre, qui sera chargé du suivi régulier de son avancement.**

RAPPEL DES 12 AXES PRIORITAIRES :

- 

1. relever le défi du vieillissement et de la perte d'autonomie ;
- 

2. mailler l'offre de soins en conjuguant ambition pour la proximité et excellence du recours et en organisant les mobilités ;
- 

3. améliorer la santé mentale des Normands ;
- 

4. renforcer l'évolution inclusive de la société ;
- 

5. garantir aux personnes en situation de précarité l'accès aux soins et services dont elles ont besoin ;
- 

6. agir collectivement sur les déterminants de santé publique à plus fort enjeu pour les normands et adapter notre stratégie de prévention aux publics cibles ;
- 

7. développer et renforcer l'autonomie et la capacité des personnes malades et de leurs aidants ;
- 

8. soutenir l'utilisateur comme acteur du système de santé ;
- 

9. structurer de nouveaux modèles de prises en charge en favorisant les coopérations et les complémentarités entre les acteurs ;
- 

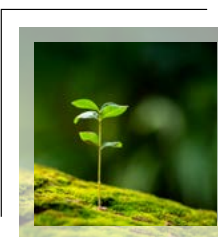
10. renforcer l'offre de formation au plus près des territoires ainsi que l'attractivité des métiers de la santé et la fixation des professionnels dans les territoires ;
- 

11. accompagner les établissements et les professionnels dans leurs transformations structurelles en encourageant notamment le virage numérique et les innovations ;
- 

12. engager le système de santé normand dans la transition écologique.



Les priorités
territoriales
du CTS du Havre





**Relever le défi du vieillissement
et de la perte d'autonomie**

**Action
prioritaire
#1**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier : Prévenir et anticiper la perte d'autonomie

Action
prioritaire
#1

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Repérer les personnes les plus fragiles sur les territoires : Expérimenter et développer des outils de repérage des fragilités et de suivi, de type ICOPE</p> <p>A la demande du CTS, engager des travaux sur la création d'une filière de repérage précoce de la fragilité (<i>groupe de travail à construire</i>)</p>		<p>Nb de réunion du GT</p> <p>Identification des freins et leviers à la constitution de la filière</p>	<p>Développé par l'OMS, le programme ICOPE a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les seniors.</p> <p>Conçu par l'Organisation Mondiale de la Santé, ICOPE (Integrated Care for Older People, d'après I cope en anglais, "Je fais face") est un programme inédit de santé publique de soins intégrés qui permet d'expérimenter une nouvelle approche préventive des soins en ciblant les capacités fonctionnelles et se décline en 5 étapes dites Steps : Dépistage ; Évaluation ; Plan de soin personnalisé ; Fléchage du parcours de soins et suivi du plan d'intervention</p>



Chantier :

Favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible ainsi que les accompagnements ambulatoires et à domicile des personnes âgées

Action prioritaire #1

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Développer les alternatives favorisant le maintien à domicile de type EHPAD à domicile : lancer 1 appel à projet pour le déploiement d'un centre ressource territorial (CRT) sur le territoire de démocratie sanitaire du Havre d'ici fin 2024	PRIAC 400 000€ par CRT	Ouverture d'un centre sur le territoire	La mission des CRT est de permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus suffisant pour leur permettre de continuer de vivre chez elles. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée à l'établissement. (AAC en cours, retours attendus des candidatures : 28/03/2024)
Accompagnement de la réforme des services à domicile (SAD) : fusion ou rapprochement des Services d'aide à domicile (SAAD) et services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)	FIR	Nombre de Service Autonomie Mixte Nombre de Service Autonomie Aide	
Permettre aux personnes de bénéficier d'alternatives à l'hébergement permanent : développer l'offre d'accueil de jour (+6 places) et d'hébergement temporaire (+ 5 places)	PRIAC (AJ : 71 190 € / HT : 68 250 €)	Nb de places supplémentaires créées sur le territoire de démocratie sanitaire	



Chantier : Diversifier l'offre d'hébergement en établissement et promouvoir les alternatives

Action
prioritaire
#1

Actions	Financement	Indicateurs	Commentaires
Développer l'offre de Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) par la création d'un PASA (jour ou nuit) par GHT (groupement hospitalier de territoires) dans le cadre d'un appel à candidatures régional	PRIAC 2023 / 2027 65 000 euros par PASA	Création d'un PASA de nuit pour le GHT Estuaire de la Seine Nombre de places de PASA de jour autorisées (appel à candidatures régional)	Le développement des PASA a été initié par le plan Alzheimer 2008/2012 puis prolongé dans le cadre du plan maladie Neurodégénérative 2014/2019 visant à améliorer l'accompagnement des résidents des EHPAD présentant des troubles cognitifs et du comportement à des stades légers ou modérés. Le renforcement du maillage s'inscrit dans la continuité De ces stratégies nationales et des objectifs portés par l'ARS Normandie dans son PRS 2023/2028



Chantier : Garantir l'accès aux soins et aux accompagnements en proximité pour les personnes âgées

Action
prioritaire
#1

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Renforcer les évaluations à domicile : création de 2 infirmiers de parcours en lien avec les équipes mobiles gériatriques à domicile (Fécamp / Lillebonne)	66 634 € par infirmier de parcours	augmentation du nombre de consultations	Enjeu de travailler sur la sortie d'hospitalisation

Structurer les parcours de soins des *Personnes âgées* à travers le déploiement d'une filière de soins gériatriques complète structurée territorialement et articulée avec les dispositifs de coordination existants (ville/hôpital) :
Renforcer les liens Hospitalisation à Domicile / Dispositif d'Appui à la Coordination / Service d'Accès aux Soins / Plateforme d'expertise gériatrique / Equipe Mobile Gériatrique à Domicile / Communautés Professionnelles Territoriales de Santé
⇒ Mettre en place un groupe de travail (CPTS, DAC, CH etc.) sur les parcours de soins Personnes âgées et liens ville-hôpital

Mise en œuvre du groupe de travail avec l'ensemble des acteurs

Action
prioritaire
#2

**Mailler l'offre de soins en conjuguant
ambition pour la proximité et
excellence du recours et
en organisant les mobilités**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier : Garantir l'accès aux soins et aux dépistages en proximité et penser les mobilités nécessaires

Action
prioritaire
#2

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Créer une Unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger (UAPED) sur le ressort judiciaire du Havre	190 000€ pour l'UAPED du Havre	Ouverture de l'UAPED Nb d'enfants auditionnés	L'Unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger a pour but de prévenir, d'accueillir et écouter, soigner et porter assistance aux enfants victimes de violences graves, de maltraitance ou de négligences.
Accompagner l'expérimentation du lieu de consultations réalisées par des médecins retraités, pour des patients en ALD complexes, sans médecin traitant, à l'échelle de la Communauté urbaine du Havre	99 000 € (CU : 21 000€, CPTS 10 000€ ; ARS : 68 000€)	File active du dispositif Nb de patients réintégrés dans un parcours de soin Nb de médecins intervenants	Ouverture prévue à compter d'avril 2024

Améliorer l'accès aux soins en orthophonie via le déploiement de la plateforme de prévention de soins orthophoniques (PPSO)

Financement régional ARS - 2024 :
137 473 euros

Nombre d'orthophonistes
régulateurs formés

L'objectif de la plateforme de prévention de soins orthophoniques PPSO est double :

- Pour les usagers : Faciliter l'accès aux soins orthophoniques en régulant les demandes de soins afin de s'assurer de leur pertinence, et en organisant la réponse à la demande de soin ;
- Pour les orthophonistes : Lutter contre l'épuisement professionnel des orthophonistes en dégageant du temps de soin par élimination des adresses non pertinents.



Chantier :

Veiller à la cohésion territoriale de l'offre de soins, par une gradation des soins reposant sur des équipes mutualisées et par la complémentarité des établissements implantés sur le même bassin de population

Action prioritaire #2

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Garantir un meilleur accès aux urgences en : - Déployant de nouvelles équipes médicales territoriales dans les spécialités à garde et en tension (gynécologie-obstétrique, urgences) - En mettant en place une régulation systématique de l'accès aux services d'urgence (évaluation médicale et orientation du patient)		Création d'équipe territoriale Mise en place de l'évaluation médicale systématique avant accès aux services d'urgence	Régulation systématique effective au GHH depuis l'été 2022
Expérimenter la mutualisation de certaines lignes de permanence des soins : identifier des lignes mutualisables et des établissements volontaires (diagnostic à travers une enquête régionale lancée en janvier puis mise en place de GT par territoires)	Financement des lignes PDES par l'ARS.	nb de lignes mutualisées nb d'établissements volontaires	
Proposer une offre graduée des interventions SMUR en fonction du besoin de médicalisation requis par l'état du patient : - Accompagner le déploiement de l'Unité Mobile portée par le CHI Lillebonne - Former les équipes de professionnels non médicaux des SMUR aux interventions non médicalisées sous régulation médicale à distance	Forfait de 45 000 euros par SMUR pour la formation des professionnels non médicaux (PNM) et l'acquisition d'équipement	Nb d'intervention de l'unité mobile Nb d'IDE formés Nb d'interventions SMUR non médicalisées Motifs de ces interventions	Mise en place de l'unité mobile de Lillebonne à compter de décembre 2023



Chantier :

Apporter aux habitants une réponse efficace à leur demande de soins urgents et non programmés, reposant sur le partenariat territorial entre professionnels libéraux et établissements de santé

Action prioritaire #2

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Poursuivre le déploiement du Service d'Accès aux Soins (SAS) sur le territoire d'intervention du SAMU 76B :</p> <ul style="list-style-type: none">- développer d'autres filières d'effecton que la médecine générale (sages-femmes, kinés...)- Renforcer le maillage territorial de la filière d'effecton en médecine générale	ARS - FIR	Typologie des filières ; Nb de créneaux d'effecton mis à disposition et pourvus ; Taux de créneaux pourvus	L'objectif du SAS est de répondre à la demande de soins vitaux, urgents et non programmés de la population partout et à toute heure, grâce à une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.



Chantier :

Renforcer les capacités de gestion des périodes de tension et de crise du système de santé normand

Action prioritaire
#2

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Poursuivre l'optimisation des dispositifs de gestion des lits à l'échelle du Groupement Hospitalier Territorial (GHT)	ARS (250 000 euros pour GHT du Havre)	Mise en place de cellules territoriales et de plans d'action territoriaux visant à fluidifier les parcours d'aval des urgences en prévision des périodes de tension sur chaque GHT Complétude régulière du Répertoire Opérationnel des Ressources	

Action
prioritaire
#3



**Améliorer la santé mentale
des Normands**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier : Conforter l'approche territorialisée des parcours de soins en mobilisant les Projets territoriaux de santé mentale (PTSM)

Action prioritaire
#3

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Mettre en œuvre l'ensemble des actions du Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) et du programme de travail 2024 validé par la Commission Spécialisée Santé Mentale (CSSM) du Conseil Territorial de Santé (CTS) du Havre et notamment :	CTSM 2021-2025 et ses avenants	Dans chaque fiche action du CTSM	<p>Evaluation de l'avancée des actions à la CSSM de fin d'année.</p> <p>Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) vise à améliorer les parcours en santé mentale, pour les enfants, les jeunes, les adultes, fondés sur les besoins et aspirations des personnes et de leurs aidants et favoriser une meilleure articulation entre les secteurs sanitaire, social et médico-social en lien avec une coordination des politiques publiques.</p> <p>Les usagers et leurs proches aidants tiennent une place importante dans cette démarche, pour veiller à définir des réponses adaptées.</p>
Poursuivre l'accompagnement de l'installation du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) de Fécamp	CTSM FIR 91 000€ /an	Ouverture du GEM	Les GEM sont organisés sous forme associative et constitués entre personnes ayant des troubles de santé ou un handicap similaires. Ils offrent un espace pour se soutenir mutuellement dans les difficultés rencontrées, notamment en termes d'insertion sociale, professionnelle et citoyenne.
Poursuivre la structuration de la filière de soins en parcours périnatalité en santé mentale en promouvant les actions portées par les acteurs havrais sur la psychiatrie périnatale.	Accompagnement régional + financement national pour l'ouverture de lits mère/BB d'hospitalisation à temps complet dédiés.	dépôt dossier – obtention des moyens	



Chantier :

Poursuivre le développement des actions en faveur de la santé mentale des jeunes et étudiants

Action prioritaire
#3

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Expérimenter le déploiement de la ligne Nightline sur le territoire Seino-marin :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'un service d'écoute à destination des étudiants avec des répondants qui sont eux-mêmes des étudiants épaulés par des professionnels (formation et supervision)- Déploiement d'actions d'aller vers, de communication digitale et de mise à disposition de ressources	<p>ARS - FIR Région En année scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none">- 2023-2024 : 40 000 €- 2024-2025 : 80 000 €	<p>nb de personnes formées, nb d'appels reçus, nb de permanences réalisées, nb d'actions « aller-vers » mises en place</p>	<p>Augmentation des crédits en 2024 liée à l'ouverture d'une antenne à Caen</p> <p>Enjeu de poursuivre l'articulation sur l'aval</p>
<p>Favoriser l'accompagnement du développement d'actions de prévention en direction des adolescents sur le territoire par la Maison des Adolescents (MDA)</p>		<p>Mise en place d'un groupe de travail à l'échelle du PTSM</p>	<p>Travaux menés dans le cadre du PTSM</p>



Chantier : Prévenir, repérer et prendre en charge la crise suicidaire

Action
prioritaire
#3

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>En lien avec le PTSM, poursuite du déploiement des formations sur la prévention du suicide :</p> <ul style="list-style-type: none">- au moins 2 formations évaluation/orientation sur le territoire d'intervention du PTSM- au moins 2 formations « Sentinelles » en lien avec la MSA pour le département, ouvert à tous les acteurs seino-marins.	<p>ARS - contractualisation avec l'opérateur « Graphism » 340 000 € pour la Région</p>	<p>Nb de personnes formées</p>	<p>Module pour les professionnels de santé (médecins, infirmiers, ou bénévoles d'associations d'écoute, travailleurs sociaux, ...) qui font des entretiens cliniques pour repérer – évaluer le risque et orienter en fonction</p> <p>Sensibilisation aux dispositifs existants pour orienter vers les urgences, associations d'écoute, etc.</p>



**Renforcer l'évolution
inclusive de la société**

**Action
prioritaire
#4**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Renforcer le repérage, le diagnostic et l'intervention précoces du handicap, en particulier pour les Troubles du neurodéveloppement (TND)

Action prioritaire #4

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Améliorer l'orientation des enfants via les Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) (0-6 et 7-12) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité de la PCO du CHU de Rouen à prendre en charge plus d'enfants et à coordonner les parcours jusqu'à la pose d'un diagnostic et la mise en place d'un plan d'accompagnement (Antenne au Havre) ; - Renforcer l'intervention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans : Intensifier les accompagnements par les acteurs de première ligne et par les équipes d'intervention précoce (Centre d'accueil médico-social précoce - CAMSP) 	<p>PRIAC 2023-2027</p> <ul style="list-style-type: none"> - 582 000 euros pour le CAMSP du CHU de Rouen en tant que porteur de la « PCO 0-6 ans 76/27 » - 1 123 902 euros pour les CAMSP du 76 et du 27 au titre de leur implication dans les diagnostics et interventions précoces. La répartition sera affinée en fonction des adressages réalisés au titre de la PCO. <p>Dans le cadre de l'accompagnement à la montée en charge pour l'intervention des PCO auprès des enfants de 7 à 12 ans il est prévu de déléguer des renforts à hauteur de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 162 920 euros à la PCO 7-12 du 76/27 (répartition indicative à 98 667 euros en Seine-Maritime et 64 253 euros dans l'Eure) 	<ul style="list-style-type: none"> % d'enfants adressés vers la PCO ; % d'enfants pris en charge par la PCO (0 – 6 ans et 7-12 ans) ; délais d'intervention réduits ; <p>Nombre d'enfants accompagnés</p>	<p>Les PCO ont pour mission de coordonner le parcours de diagnostic et d'interventions précoces des enfants dont un trouble du neurodéveloppement (TND) a été repéré. L'adressage vers ces plateformes est médical (ville, PMI, Education nationale...). La PCO préconise les bilans, évaluations nécessaires en lien avec le médecin afin d'accélérer l'accès au diagnostic et de déterminer les interventions nécessaires (ergothérapie, psychomotricité, psychologie) dans l'attente d'un accompagnement par un acteur de deuxième ligne. Elle oriente vers les partenaires qui les mettront en œuvre.</p>



Chantier :

Développer les solutions à même de répondre à tous les besoins de scolarité et de formation des enfants et des jeunes

Action prioritaire
#4

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Favoriser une scolarisation des enfants en milieu ordinaire - Accompagner la montée en charge de l'Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA) installée en septembre 2023 au Havre - Renforcer la couverture territoriale des Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS) par la création d'une EMAS supplémentaire sur le territoire de Lillebonne par appel à projets	PRIAC : 280 000 € par UEMA PRIAC : 100 000€ par EMAS	nombre d'enfants scolarisés au sein de l'UEMA Installation d'une EMAS sur Lillebonne à la rentrée 2024	
IME dans les murs de l'école au Havre : mener les travaux conjointement avec éducation nationale, mairie du Havre et organisme gestionnaire		dépôt d'un projet	Cahier des charges national en cours d'écriture, l'organisation de l'ensemble de l'IME est à penser dans le cadre du projet



Chantier : Accompagner les parcours de vie auxquels aspirent les personnes accompagnées

Action prioritaire
#4

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Créer en 2023/2024 27 places en accueil de jour / Foyer d'accueil médicalisé pour accueillir des jeunes adultes en situation de handicap qui étaient accueillis dans les établissements médico-sociaux pour enfants en situation de handicap, dans l'attente d'une solution adaptée (« Amendement creton »)	1 000 000€ (ARS : 500 000€ / CD 500 000 €)		Pour rappel le plan "50 000 solutions" prévoit de créer 50 000 nouvelles solutions pour accompagner les choix de vie des enfants et adultes en situation de handicap d'ici 2030. Ce plan doit apporter une réponse massive sur les territoires les plus en tension tout en renforçant l'offre pour des publics sans solution satisfaisante à ce jour : enfants et adultes nécessitant un accompagnement renforcé (personnes polyhandicapées, avec trouble du spectre de l'autisme...), enfants présentant un handicap et relevant de l'aide sociale à l'enfance, personnes handicapées vieillissantes, personnes avec un handicap psychique ou cognitif nécessitant notamment un accompagnement à domicile. Ce plan poursuivra également la politique de prévention des départs en Belgique. Il répondra également à l'impératif de faire sortir les jeunes adultes résidant dans les établissements pour enfants (amendement Creton) pour accéder à leurs aspirations.
Mettre en œuvre la mesure des 50 000 solutions Mesures nouvelles à venir suite à la Conférence Nationale du Handicap (CNH) (2024 - 2030). Installer un comité régional décliné par la suite en comités départementaux. 3 étapes à venir : - Un AMI régional sur la création d'offre en direction des publics prioritaires avec des solutions immédiatement mobilisables par les organismes gestionnaires - Une planification départementale 2025/2030 avec des AMI départementaux pour répondre aux enjeux plus globaux de transformation de l'offre à destination des personnes handicapées concertée avec les conseils départementaux - Une planification régionale 2023/2025 d'offres spécifiques et spécialisées de portée régionale.	Enveloppe CNH : 62,24 M€ sur 2024/2030 pour la Normandie : - 38,17M€ de crédits socle (ARS), - 5,3M€ de crédits pour la création d'un service de repérage et de diagnostic et d'intervention précoce pour les enfants de 0 à 6 ans (ARS), - 18,77M€ de crédits d'accompagnement à la scolarisation des enfants handicapés (Education Nationale)	Nb de réunions du Codex 360	




Chantier :

Accompagner les parcours de vie auxquels aspirent les personnes accompagnées


Action prioritaire #4

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Faciliter l'accès aux droits des personnes en situation de handicap : Identifier les actions à mener pour faciliter la complétude par le médecin des 1ères demandes de dossier MDPH => Poursuivre le groupe de travail initié dans le cadre du CTS – CNR		Réalisation de webinaires Nb de participants Diffusion du vademecum	Actions 2024 identifiées : - Réalisation de webinaires à destination des médecins, acteurs du champ du handicap - Diffusion d'un vademecum à l'ensemble des médecins du territoire
Renforcer l'accès aux soins bucco dentaires des personnes en situation de handicap	Amorçage fin 2023 (35 000€ investissement)	installation d'un fauteuil dentaire	Projet travaillé sur le territoire d'Héricourt en Caux en lien avec un organisme gestionnaire du champ du handicap. Accompagnement de l'ARS, du RSVA et de l'URPS chirurgiens-dentistes. Chirurgiens-dentistes volontaires pour la réalisation de consultations dès que le fauteuil sera opérationnel

Action
prioritaire
#6



**Agir collectivement sur les
déterminants de santé publique
à plus fort enjeu pour les
normands et adapter notre
stratégie de prévention aux
publics cibles**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé au plus près des usagers dans les territoires

Action prioritaire
#6

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Animer un COTECH Prévention et Promotion de la Santé (PPS) composé de membres du Comité Technique de Promotion de la Santé (CTPS) et du Conseil territorial de Santé (CTS) sur le territoire de démocratie sanitaire du Havre afin de travailler en proximité sur des priorités et des objectifs en Prévention Promotion de la Santé		Nb d'acteurs mobilisés Nb de réunions Taux de participation	
Veiller à mettre en œuvre des actions agissant sur les déterminants de santé (addiction/santé mentale / nutrition / accès aux soins/ coopération) dans les contrats de ville du territoire, en direction des habitants des quartiers en politique de la ville		Nb d'actions santé dans les contrats de ville	



Chantier :

Autour des futurs parents et du jeune enfant, développer la synergie et l'efficacité collective de l'ensemble des acteurs de la prévention et du soin

Action prioritaire
#6

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Coordonner et articuler l'ensemble des politiques 1000 premiers jours à l'échelle de la Communauté Urbaine du Havre Poursuivre l'accompagnement des actions de la prévention et du soins pour les familles sur le territoire de la CU Havre : parcours grossesses précoces, maison des 1000 1ers jours, association Familli'bulle	Maison 1000 1ers jours : 30 000€ Familli'bulle : 20 000 € CCAS du Havre : 45 000 €		Les « 1000 premiers jours », c'est une période qui va du début de la grossesse aux deux ans de l'enfant. Cette période est reconnue comme très particulière, et déterminante pour la santé, par les scientifiques du monde entier.
Déployer le projet réflexe santé sur le territoire : - Diffuser les supports de la campagne réflexe santé à l'attention du grand public et les messages de prévention - Mettre en œuvre les ateliers 2024 au sein de « la maison à Jouer » de Caucriauville, la « maison des 1000 1ers jours » et la crèche de Criquetot L'Esneval - Évaluer le projet en vue de poursuivre son déploiement sur 2024	635 € pour les 4 ateliers + financement de l'atelier gestes qui sauvent	Nb de familles ayant participé, Nb de territoires ayant bénéficié des ateliers.	L'ARS Normandie et ses partenaires lancent la campagne "Réflexe santé : face aux petits maux de mon enfant, j'adopte les bons réflexes !" pour accompagner les familles au quotidien.
Poursuivre et capitaliser sur les actions développées dans le cadre du groupe de travail territorial sur la bronchiolite		Nb d'ateliers Nb de messages diffusés – canaux de diffusion	



Chantier :

Renforcer le savoir-faire en matière de prévention et de promotion de la santé de tous les acteurs intervenant auprès des enfants et des adolescents

Action prioritaire #6

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Mettre en place la formation sur le renforcement des compétences psychosociales (CPS) pour les professionnels accompagnant les enfants et les jeunes, en prenant appui sur les Contrats Locaux de Santé (CLS) existants ou en cours de construction (CLS de la CU, CLS Fécamp et CLS Caux Seine Agglo)	ARS : 35 000 € pour le département seinomarin	Nb de formations déployées, Nb d'acteurs formés, Typologie des acteurs formés, Nb de projets/actions mis en œuvre suite à la formation	
Mener une expérimentation avec les instituts de formation (IFSI / IFAS) du Havre : <ul style="list-style-type: none">Former les professionnels de la communauté éducative aux CPS et à la gestion de conflits pour qu'ils puissent faire face aux conflits constatés entre les étudiantsÉvaluer l'impact pour envisager l'intégration de cette action de sensibilisation dans la formation continue de la communauté éducative sur l'ensemble de la région.	Contractualisation ARS – Promotion Santé Normandie	Nb de professionnels formés Bilan d'activité	Difficultés rencontrées par les encadrants/formateurs dans la gestion de conflits voire de violences entre élèves IFAS et étudiants IFSI. Enjeux de renforcer l'approche relationnelle et pédagogique des encadrants pour mieux repérer, accompagner et préparer à la vie professionnelle



Chantier : Assurer une meilleure couverture vaccinale des adolescents

Action
prioritaire
#6

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Organiser la vaccination HPV dans l'ensemble des collèges du territoire.		% des collèges du territoire ayant proposé la vaccination en leurs murs; Cible : 100% % de collégiens ayant reçu la 1ere dose % de collégiens ayant reçu la seconde dose	



Chantier :

Développer la prévention, la promotion de la santé et la réduction des risques dans tous les milieux de vie

Action prioritaire
#6

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<ul style="list-style-type: none">- Sensibiliser et former les professionnels de santé à la prescription d'activité physique adaptée (APA) : 2 formations avec le réseau MEnapt, webinaire en direction des Maisons de Santé pluri professionnelles (MSP) et/ou des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) afin d'informer sur les missions des maisons sport santé (MSS) et l'offre disponible- Organiser les collaborations entre maisons sport santé et prescripteurs d'activité physique adaptée		<p>Nb de webinaires Nb de professionnels ayant participé à la formation Typologie des professionnels</p> <p>Nb de conventions signées entre MSS et structures d'exercice coordonné (MSP / CPTS);</p>	
Développer l'éducation à la santé pour l'ensemble des publics : expérimenter, sous l'égide de la CPTS du Havre, la mise en place d'actions de communication et de prévention, au sein des lieux de soins		Nb de campagnes diffusées Typologie des supports de diffusion	

Action
prioritaire
#7

**Développer et renforcer
l'autonomie et la capacité
des personnes malades
et de leurs aidants**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



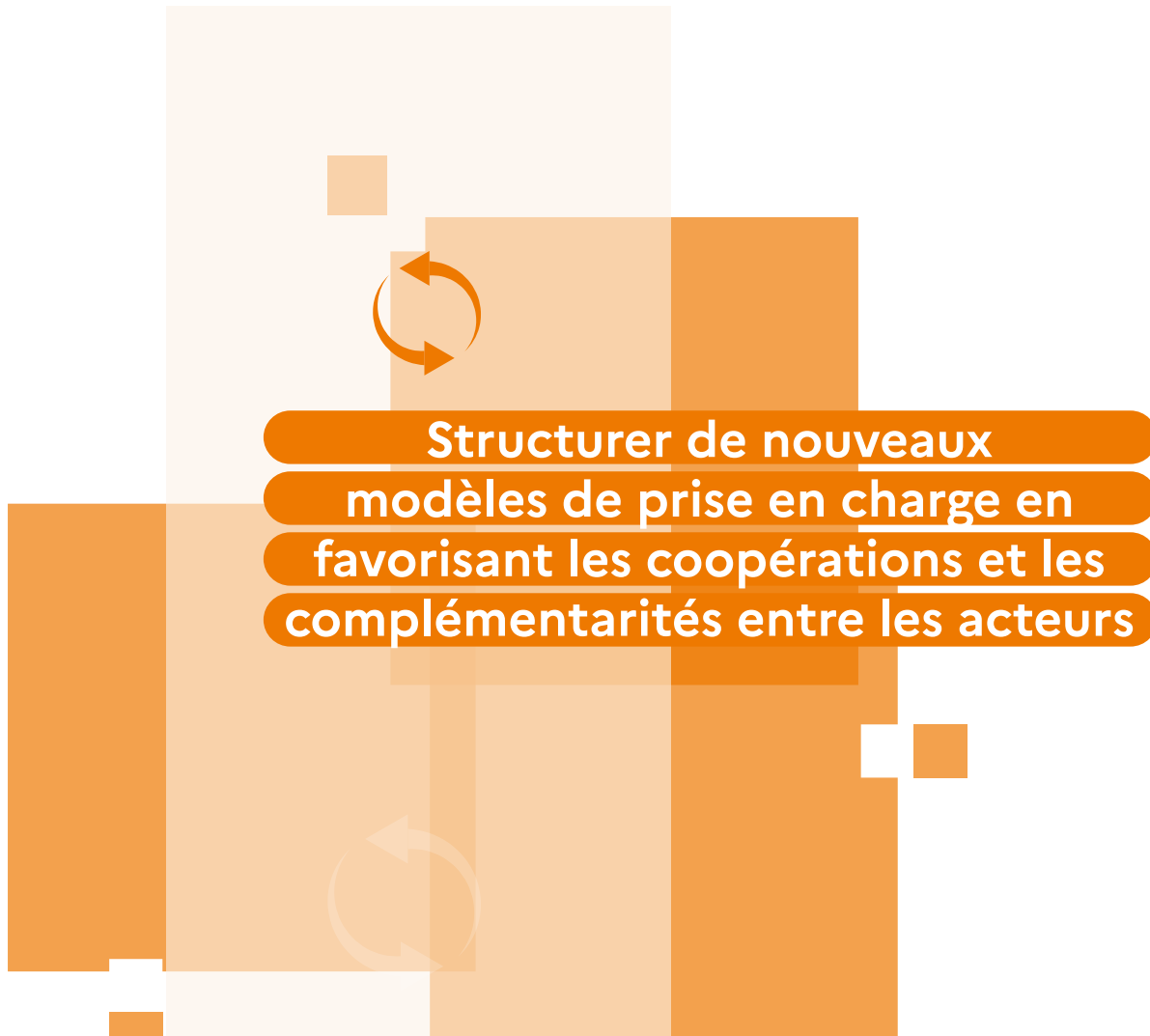
Chantier :

Permettre aux patients atteints de maladie chronique de mieux vivre avec leur maladie en renforçant l'accès aux programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) et aux soins de support

Action prioritaire
#7

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Accompagner les acteurs du territoire à partager une culture commune et mettre en œuvre de l'ETP au sein de leur structure	ARS – contractualisation avec l'opérateur « Planeth Patient » 13 500€ pour le territoire	Nb de professionnels formés Nb d'accompagnements Mise en œuvre de programmes d'ETP	Exemple : accompagnement des structures d'exercice coordonné de type MSP pour former leurs professionnels et offrir une offre d'ETP "en ville"

Action
prioritaire
#9



**Structurer de nouveaux
modèles de prise en charge en
favorisant les coopérations et les
complémentarités entre les acteurs**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Rendre majoritaire l'exercice coordonné et développer les protocoles de coopération entre professionnels médicaux et paramédicaux

Action prioritaire #9

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Poursuivre l'accompagnement au développement de l'exercice coordonné et aux coopérations professionnelles	Accompagnement financier à l'ingénierie de projet dans le cadre de la Charte d'accès aux soins et financements CPAM dans le cadre de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI)	Nb de projets accompagnés (cible : +10 Maisons de santé Pluriprofessionnelle (MSP) en 2024 sur le département)	Poursuivre l'accompagnement du déploiement des MSP et renforcer l'appui aux autres formes d'exercice coordonné (équipes de soins primaires, équipes de soins spécialisées, centres de santé ...) En janvier 2023 : 51 projets de santé de MSP validés en Seine-Maritime




Chantier :

Encourager les rapprochements entre professionnels libéraux et les établissements, entre établissements de santé, entre champ sanitaire et médico-social


Action prioritaire
#9

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Poursuivre l'accompagnement au déploiement des CPTS sur le territoire avec un objectif de 100 % de la population couverte par une CPTS (couverture des zones blanches)	Accompagnement financier à l'ingénierie pour l'élaboration du projet de santé (crédits d'amorçage FIR) Financement dans le cadre de la signature du contrat ACI (Accord conventionnel interprofessionnel) avec l'Assurance Maladie	% de la population couverte par un projet	1 CPTS sur le territoire (CPTS du Havre – portée par l'association Sextant)

Action
prioritaire
#10



**Renforcer l'offre de formation au
plus près des territoires ainsi que
l'attractivité des métiers de la santé
et la fixation des professionnels
dans les territoires**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier :

Agir en faveur des futurs professionnels par l'amélioration de la qualité de vie des étudiants en santé

Action
prioritaire
#10

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Maintenir l'universitarisation du territoire pour former au maximum les futurs acteurs de soins sur les lieux sur lesquels ils devront exercer, afin de les préparer et de les encourager à cet exercice futur, d'améliorer l'attractivité des services et des postes de PH de périphérie : - Accompagner la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle Universitaire (MSPU) - Communiquer sur le dispositif de MSPU		Convention MSPU signée	Aucune MSPU sur le territoire du Havre



Chantier : Accompagner les installations de professionnels

Action
prioritaire
#10

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Structurer une démarche d'accompagnement afin de favoriser l'installation des professionnels de santé sur le territoire : créer un guichet visant à favoriser l'installation des professionnels de santé Territoire pilote : Communauté urbaine du Havre		Mise en place d'un groupe de travail	2 territoires pilotes à l'échelle du département : CU du Havre et Dieppe




Chantier :

Développer les nouvelles pratiques et les nouveaux métiers en santé, en misant sur le levier de la formation

Action prioritaire
#10

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Favoriser la formation des Infirmiers en Pratiques Avancées (IPA)	Subvention ARS, forfaitaire: ✓ Pour les étudiants : 21 200 Euros par an/ étudiant, pendant 2 ans ✓ Pour les établissements sanitaires et médico-sociaux sur critères, 20 000 Euros pour 2 ans	Nb d'IPA formés / diplômés	En Seine-Maritime : - Déjà diplômés : 34 IPA - Rentrée 2022 (diplômés potentiellement en 2024) : + 13 étudiants - Rentrée 2023 (diplômés potentiellement en 2025) : + 11 étudiants

Action
prioritaire
#12



**Engager le système de santé
normand dans la transition
écologique**



Projet régional
de **santé**
Normandie
2023-2028



Chantier : Prévenir les pathologies en lien avec l'environnement

Action
prioritaire
#12

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
Sensibiliser et former les professionnels de l'urbanisme, de l'aménagement, les élus et agents des collectivités, les responsables associatifs et leurs équipes, les membres du CTS sur l'urbanisme favorable à la santé		Nb d'actions de sensibilisation Nb d'acteurs sensibilisés	



Chantier :

Réduire l'empreinte environnementale des acteurs du système de santé normand

Action prioritaire
#12

Actions	Financement	Indicateur	Commentaires
<p>Accompagner les établissements et services médico-sociaux (ESMS) dans la mise en place des actions de transition énergétique et écologique.</p> <p>A titre d'exemple (non exhaustif) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisation d'un audit énergétique ou d'une étude du fonctionnement hydraulique / eau chaude sanitaire• Travaux sur les bâtis (rénovation, isolation...)• Acquisition d'équipements (panneaux solaires, petits éoliens...)	12 millions d'euros à l'échelle régionale sur l'année 2023	Nombre d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) accompagnés	L'ARS Normandie souhaite soutenir les ESMS, en complément des mesures de droit commun, en accompagnant financièrement des actions structurelles permettant de contribuer à la rénovation énergétique et à la réduction durable de leur consommation d'énergie

LES PRIORITÉS RÉGIONALES TRANSVERSALES APPLIQUÉES DANS LE CTS DU HAVRE

Les équipes médicales de territoire

Certaines activités médicales du CTS du Havre reposent sur l'engagement d'équipes et de professionnels en nombre restreint sujets à des gardes et à de la permanence des soins conséquentes, notamment en médecine d'urgence, anesthésie réanimation ou encore chirurgie obstétricale. Ainsi pour assurer le maillage territorial pour la population du CTS du Havre, il est indispensable d'instaurer systématiquement des Équipes médicales de territoire dans les spécialités à garde entre les hôpitaux publics membres de GHT et leur établissement support. Cette dynamique devra s'engager dans les établissements du territoire de santé dès 2024 pour produire des effets dans les prochaines années. Il s'agira de répartir entre tous les professionnels composant ces équipes la charge et la pénibilité de la permanence des soins en établissement de santé, qui associera par ailleurs les libéraux du secteur privé dans le cadre de la mise en œuvre de la loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels (dite loi Valletoux).

La coopération entre acteurs publics et privés

Pour consolider l'offre de second recours présente dans les territoires du CTS du Havre accueillant au moins un établissement public et un privé sur les mêmes activités, ce Projet régional de santé 2023-2028 incite au dialogue entre établissements de santé du même bassin de vie afin d'améliorer l'organisation de l'offre et l'accès aux soins pour la population, en sollicitant, à l'appui des demandes d'autorisation d'activités de soin, un descriptif de l'articulation entre l'offre du demandeur et celle des autres établissements du territoire.

L'accompagnement à la modernisation et la transformation des organisations

Pour moderniser et accompagner la transformation du système de santé, l'ARS Normandie poursuivra son accompagnement auprès des établissements, structures et des professionnels de santé. Il s'agit d'assurer la réussite des grands projets d'investissements, en particulier ceux issus du Ségur investissement. Il convient également d'accompagner de manière proactive les établissements et les professionnels dans la gestion des situations de tensions et dans la transformation des organisations.

L'attractivité des métiers de la santé

Face aux enjeux démographiques majeurs en région, l'ARS Normandie poursuivra avec l'ensemble de ses partenaires son engagement résolu pour améliorer l'attractivité des métiers de la santé, notamment en matière de formation des étudiants en santé avec la région Normandie, les Universités, les instituts de formations et écoles du CTS du Havre. Le développement de l'offre de stages dans le territoire, en assurant un maillage optimal, est également la clé de l'attractivité des territoires et de l'installation de futurs professionnels dans le département en synergie avec les collectivités territoriales notamment le CTS du Havre. La fixation des professionnels sur le territoire nécessite enfin un travail partenarial sur l'amélioration

des conditions de travail pour l'ensemble des professionnels et modes d'exercice (aides directes, appui aux établissements, évolution des méthodes managériales...). L'ARS installera début 2024 un comité dédié avec l'ensemble des acteurs pour assurer le déploiement opérationnel d'une feuille de route régionale sur ces enjeux d'attractivité des métiers.

La transformation numérique au service de la santé

L'évolution du système de santé nécessite la mise à disposition et l'appropriation des outils numériques par les professionnels de santé et les patients.

Sous l'impulsion du Ségur numérique, l'ARS Normandie soutient de nombreuses initiatives d'accompagnement, d'animation, de promotion, de sensibilisation et de formation en matière de télésanté, de coordination, d'usages liés aux services et référentiels socles nationaux, de cyber-sécurité, d'éthique numérique et d'innovation.

L'ARS Normandie structure cette ambition au travers de la Feuille de route régionale innovation & numérique en santé en partenariat avec les acteurs normands de l'écosystème numérique en santé. L'ensemble des partenaires lanceront en 2024 les Journées normandes innovation & numérique en santé pour marquer cet engagement collectif.

La transition écologique du système de santé

Réduire l'empreinte carbone du système de santé est un objectif incontournable, et nécessitant l'engagement de tous. C'est pourquoi l'ARS Normandie est pleinement engagée dans les travaux de la conférence des parties prenantes de la planification écologique en région. Afin d'assurer la mobilisation des acteurs du système de santé, l'ARS a installé un comité dédié le 20 décembre 2023, chargé d'élaborer et d'assurer le suivi d'une feuille de route régionale ambitieuse et transversale sur les leviers d'actions mobilisables : bâtiments, achats durables, soins écoresponsables, déchets du secteur sanitaire, formation des acteurs, mobilités durables, impact du numérique.

L'ANIMATION DE LA FEUILLE DE ROUTE ET LES PERSPECTIVES

Les travaux de l'automne avec le Conseil territorial de santé et les principaux acteurs du territoire ont permis d'élaborer cette **feuille de route territoriale 2024/2025 qui a vocation à être alimentée et évolutive au fil de l'eau et des dynamiques territoriales.**

Les actions prioritaires du territoire qui y figurent ne sont pas exhaustives mais ont fait **l'objet d'une priorisation dans le territoire en fonction des forces en présence** (professionnels, établissements et/ou organismes porteurs d'un projet et identifié, ressources matériels et/ou humaines ...) **et des besoins de la population.** Pour chaque action une proposition d'indicateur de suivi et d'atteinte de l'objectif a été indiquée ainsi que le financement de l'ARS Normandie dédié.

Il convient de rappeler que **l'ARS Normandie mobilise la quasi-totalité de son Fonds d'intervention régional (FIR) chaque année à l'atteinte des objectifs et priorités de son Projet régional de santé et de la réalisation des projets portés par les acteurs locaux figurant dans ces feuilles de route territoriales.** Ainsi, suivant l'état d'avancement des actions, un montant indicatif a pu être indiqué ou le recours au Fonds d'intervention régional en cours d'année mentionné. Conformément aux engagements pris lors de la concertation, un bilan annuel des crédits dédiés à la déclinaison de la feuille de route territoriale du CTS du Havre sera réalisé en CTS d'une part et des crédits dédiés à la déclinaison du Projet régional de santé sera réalisé en CRSA d'autre part.

Le Conseil territorial de santé du Havre est chargé de l'animation et du suivi opérationnel de cette feuille de route avec les acteurs du territoire. A l'image de la dynamique engagée sur le territoire avec la démarche du Conseil national de la Refondation en santé un point étape sera réalisé régulièrement au sein du CTS ainsi qu'un point annuel de l'état d'avancement avec les élus, citoyens et professionnels de santé du territoire.



ARS Normandie
Direction départementale de la Seine-Maritime
31 rue Malouet • BP 2061 • 76 040 Rouen Cedex
ars-normandie-dd76@ars.sante.fr

